

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'assainissement collectif

I CONTEXTE

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des collectivités territoriales, le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012.

La commune de Chartainvilliers n'a transféré sa compétence d'assainissement collectif à aucun syndicat. Elle adhère au SYMVANI (Syndicat de Valorisation agricole des boues de station d'épuration, dont le siège est à Saint-Martin de Nigelles), pour la gestion des boues en sortie de station.

I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

II INDICATEURS TECHNIQUES

Le service gère une station d'épuration mise en service en février 2001.

II.1 Station d'épuration

II.1.1 Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées
Commune d'implantation : Chartainvilliers
Capacité nominale : 1100 EH

II.1.2 Données démographiques

Le nombre total d'abonnés est de 289

II.1.3 Données techniques

Voir les rapports de l'Agence Technique Départementale.

II.1.4 Volumes

Le volume facturé en assainissement aux abonnés est de 28 131 m3
Le volume de boues extraites de la station est de 404,68 tonnes

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1 Indicateurs financiers généraux

III.1.1 Etat de la dette

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours : 5 653,30 euros
Annuités : 5 653,30 euros

III.1.2 Travaux

Au cours de l'exercice 2012, nous avons dû faire procéder au remplacement du moteur électrique du racleur-clarificateur de la station d'épuration, pour un montant H.T. de 990,17 euros.

Par ailleurs, une intervention a été effectuée sur le dégrilleur TRIDEX de la station d'épuration, pour un montant H.T. de 2.239,73 euros.

Il a également été procédé au remplacement d'un tampon de regard d'égout, rue de la République, pour un montant de 445 euros.

Le montant annuel du contrat de maintenance de la station d'épuration et des pompes de refoulement est de 1.457,14 euros H.T. La maintenance est effectuée par la société Ternois Exploitation.

La société VEOLIA PROPLETE SVR assure le nettoyage des canalisations d'eaux usées de la commune (1.042 mètres linéaires deux fois par an), ainsi que le nettoyage de la bache de relevage, pour un montant annuel de 2.758,20 euros H.T. En 2012, ont été nettoyées les canalisations rue du Puits, rue de Bel Air, Chemin de Berchères, rue de la Mairie, rue de la Conche, ainsi qu'une partie de la rue de l'Égalité.

III.2 Prix du service d'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. La facturation est semestrielle, la facture intermédiaire étant un acompte établi sur 50% de la facture précédente. Chaque année, le conseil municipal vote les tarifs qui découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

III.3 Le prix de l'assainissement collectif

III.3.1 Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT)	Abonnement ordinaire	33,00	37,80
Tranches (€ HT)	Le m3	0,94	1,00
TVA (%)		0	0

III.3.2 Composantes de la facture d'un usager de 120m3

	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012
Collectivité	145,80	157,80
Redevance modernisation des réseaux	36,00	36,00
Total (€ TTC)	181,80	193,80

Nota bene : La nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié la redevance de l'agence de l'eau, séparée dès 2008 en deux nouvelles redevances :

- la redevance de pollution domestique dont l'assiette est le volume d'eau facturé à l'abonné,
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte dont l'assiette est le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement.

III.4 Prix global eau + assainissement collectif pour un abonné de 120 m3

	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012
Part de la Collectivité		
ADDUCTION D'EAU POTABLE	162,00	162,00
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	145,80	157,80
Agence de l'eau		
Redevance pollution domestique	41,76	41,76
Redevance modernisation des réseaux	36,00	36,00
FSIREP	8,04	/
TOTAL TTC	393,60	397,56

Le prix moyen du m3 assaini s'établit donc à 3,31 euros, pour 2012, toutes taxes et redevances incluses.